

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

(ROB)

EXERCICE 2022



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 INTRODUCTION

2 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

2.1 Environnement international et européen

2.2 En France

2.2.1 Le contexte

2.2.2 Projet de Loi des Finances 2022

2.3 A l'échelon intercommunal

3 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

3.1 Évolution de la population, des enfants scolarisés et des logements

3.1.1 Evolution de la population, des enfants scolarisés

3.1.2 Le logement

3.2 Le tissu économique

3.3 Évolution des dépenses

3.3.1 Les dépenses de fonctionnement

3.3.2 Les dépenses d'investissement

3.4 Évolution des recettes

4 EN CONCLUSION

5 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

5.1 Évolution des budgets de 2019 à 2021

5.2 Évolution de la fiscalité locale

5.3 Niveau des subventions

5.4 Niveau des emprunts (au 31-12-2021)

5.5 Les emplois en équivalent temps plein (au 31-12-2021)

PRÉAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes (de plus de 3 500 habitants) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. C'est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Le DOB étant une étape obligatoire dans le cycle budgétaire, il s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), document qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective), prenant en compte le contexte général dans lequel le budget se construit (contexte international, national et intercommunal, les dispositions de la Loi de Finances 2022), les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette de la commune. Il présente les perspectives d'évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements et du développement économique, ainsi que la situation financière de la commune fin 2021. Le ROB n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune. Ce document est transmis au Préfet du Département.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 présente les règles qui s'imposent à ce rapport et à ce débat, en précisant notamment les objectifs de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et les investissements prévus dans les prochaines années avec les besoins éventuels de financement par l'emprunt.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 demande de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget Primitif).

1 INTRODUCTION

La crise sanitaire mondiale engendrée par la Covid-19 a provoqué une onde de choc. Elle a débuté au début de l'année 2020 et constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire. Si la pandémie semble aujourd'hui maîtrisée dans les grandes puissances économiques telles que la Chine, les Etats-Unis et l'Europe, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont à ce jour pas suffisamment accès aux vaccins. Au niveau mondial, les indicateurs de santé de l'économie et des marchés financiers sont au plus haut depuis le troisième trimestre 2021. Parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir puis éradiquer l'épidémie de la COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont massivement et rapidement intervenus pour soutenir l'économie. Globalement les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social.

Malgré tout, des incertitudes demeurent face à l'augmentation de l'inflation et des prix de l'énergie qui progressent. Elles marquent pour cette année encore le contexte dans lequel ce budget est élaboré. Il est donc prudent d'en tenir compte pour l'élaboration du budget communal.

Les prévisions présentées dans ce document sont en cohérence avec les objectifs du programme de la majorité du Conseil Municipal et les engagements pris lors des récentes élections ; à savoir :

- Fournir à nos habitants les services de qualité qu'ils attendent,
- Assurer le bon entretien des équipements qui existent,
- Développer de nouvelles activités,
- Accroître la politique d'investissement pour développer des équipements publics nécessaires répondant aux besoins de la population et apportant des services nouveaux,

- Gérer au plus près des besoins, les services et les équipements pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- Maintenir à faible niveau la pression fiscale,
- Garantir une ville semi-rurale avec une qualité de vie pour tous les âges et ainsi protéger l'avenir.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population coudraysienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, les objectifs de la Communauté d'Agglomération définissant la trajectoire budgétaire, ainsi que la situation financière locale.

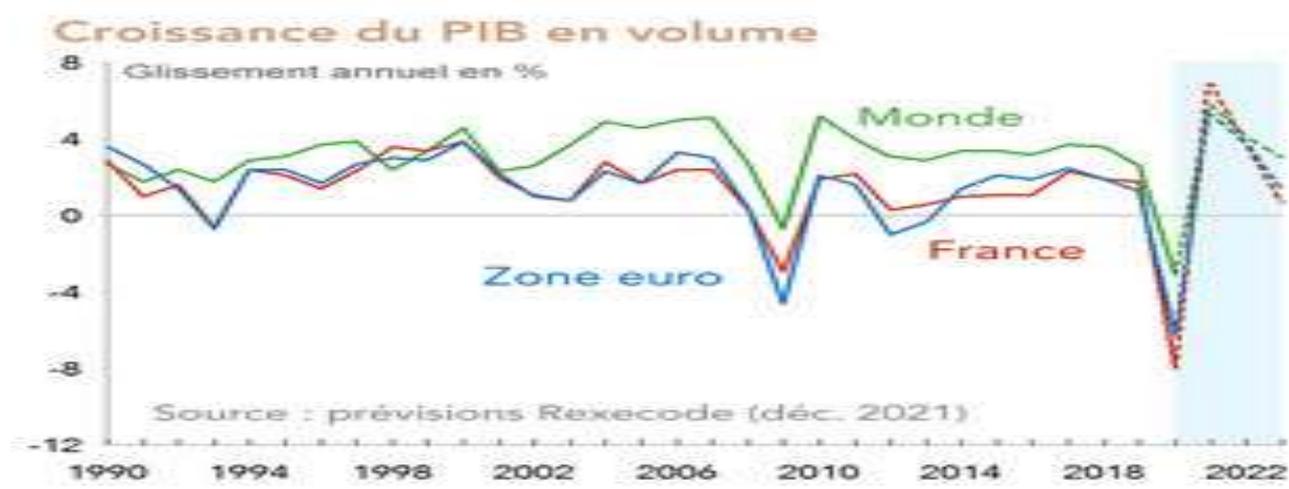
2 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

2.1 Environnement international et européen

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

L'Europe avec des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné à repartir.



Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir l'élan de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre 2021 (l'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie). L'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoutant environ 1.5 points de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis ralentirait à 4,1 % en 2022.

En 2021, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,3% pour la Zone Euro. Même si le PIB mondial a reculé de 3,4% en 2020, on observe que le rebond économique est important en 2021. Un bon niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022.

Par contre se rajoute, à l'échelle de la planète, le coût des catastrophes naturelles. Celles-ci se chiffraient en 2021 selon une estimation globale à quelque 220 milliards d'euros, en hausse de 24 % par rapport à 2020.

Le coût total des dommages causés par les dix catastrophes météorologiques les plus coûteuses de 2021 a dépassé plus de 150 Mds d'euros, chiffre en augmentation par rapport à 2020 (plus de 110 Mds €).

D'après les calculs de l'Union Européenne, entre 1980 et 2019, les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes auraient représenté des pertes économiques de l'ordre de 446 Mds € (soit plus de 11 Mds €/an en moyenne).

La tension entre la Russie et les pays occidentaux sur la situation en Ukraine est une crise majeure. La proximité géographique va de pair avec des liens économiques. Ce conflit aux portes de l'Europe risque d'avoir des conséquences sur les importations énergétiques. La Russie est à l'origine de plus de 40% des importations européennes de gaz. Si la Russie appliquait des mesures de rétorsions du fait des sanctions occidentales et des Etats-Unis, cette sentence risquerait d'alourdir un peu plus la facture d'énergie.

Europe (zone euro) : une reprise plus tardive mais solide.

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage.

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement au 2^{ème} trimestre qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3^{ème} trimestre à 2,2 %. Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

Fin octobre 2021, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

L'action massive de la Banque Centrale Européenne a permis un rebond de l'activité en 2021.

Du côté de la croissance économique, les prévisions se sont progressivement améliorées depuis le début de la pandémie, et ce jusqu'aux prévisions de septembre dernier de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), sur fond d'amélioration continue des conditions sanitaires mondiales.

2.2 En France

2.2.1 Le contexte

Vers un retour à la normale de l'activité économique.

Malgré la quatrième vague épidémique fin 2021, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre la COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. La croissance du PIB a été de 3 % au 3^{ème} trimestre 2021 (contre 1,3 % au 2^{ème} trimestre). Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. La consommation des ménages a progressé de 5 % au 3^{ème} trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre (+0,1 % au T3/T2 de 2021). Néanmoins, face à la menace de la 5^{ème} vague épidémique et l'émergence du variant Omicron, la croissance pourrait être mise en péril. Pour l'instant, l'économie française semble bien résistée ; la croissance est estimée à 0,6 % au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022. Par ailleurs, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

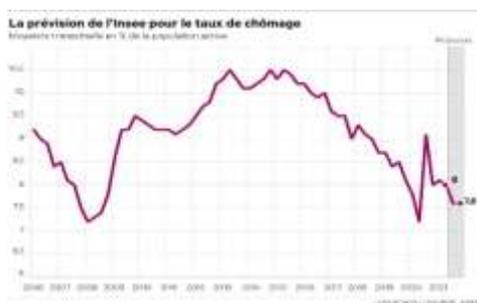
Les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité lors du premier confinement. L'Etat a par exemple financé rien qu'en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder

confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement. En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, l'Etat a mis en place un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts, les Prêts Garantis par l'Etat (PGE). En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,7%, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique. En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, surfant sur les effets de la relance budgétaire du gouvernement et des autres relances mondiales.

L'onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Le pic de chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau contenu de 9%, avant de retomber à 7,6 % au T4 2021. Cela a permis une reprise d'activité économique rapide dès la fin des mesures de confinement.

Au 1^{er} semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés. D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques. Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021.



Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre. Le cours du Brent est passé de 54\$ en janvier 2021 (19\$ en avril 2020) à plus de 86\$ à mi-janvier 2022. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. Pour certains biens manufacturés, l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteint 2,1 % en 2021. L'inflation se maintiendrait à 2,5% au premier semestre 2022. Cependant il est prévu un repli progressif vers 1 % à la fin de l'année 2022 selon le gouverneur de la Banque de France.

Globalement des entreprises qui se portent relativement bien

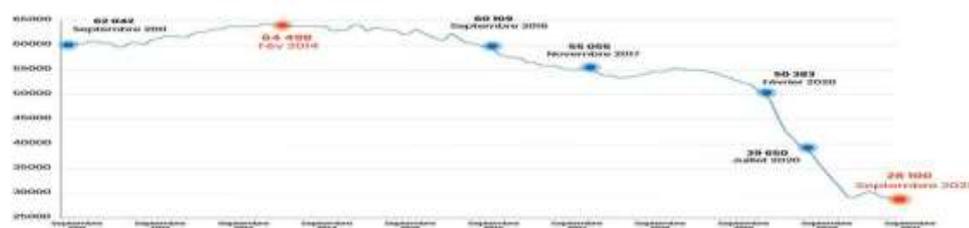
Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat (PGE), ont permis de protéger les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (28 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une forte baisse.

Face aux nouvelles restrictions sanitaires à l'œuvre depuis le 3 janvier 2022 pour lutter contre l'épidémie de covid-19, un renforcement des mesures de soutien aux entreprises, en particulier au profit du tourisme et des bars, est mis en place. Ainsi, l'activité partielle sera remboursée à 100% sans reste à charge pour toute

entreprise qui a perdu 65% de son chiffre d'affaires, contre 80% auparavant. La deuxième mesure qui sera appliquée jusqu'à fin janvier 2022 : la prise en charge des coûts fixes pour toute entreprise qui perd 50% de son chiffre d'affaires, contre 65% auparavant.

Evolution du nombre de détaillances d'entreprises en France sur 10 ans

(Données 12 mois glissants – septembre 2011 à septembre 2021)



Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement élevé en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019 avant la crise sanitaire).

	2018	2019	2020	2021*	2022*
Déficit public (% du PIB)	2,30%	3,10%	9,10%	8,40%	4,80%
Dettes publiques (% du PIB)	97,80%	97,50%	115,00%	115,60%	114,00%
Taux de dépenses publiques	54,00%	53,80%	60,80%	59,90%	55,60%
Croissance du PIB	1,80%	1,80%	-8,00%	6,70%	4,00%

*: prévision

Durant le troisième trimestre, la dette publique a augmenté de 72,4 milliards d'euros pour atteindre 2 834,3 milliards d'euros.

Des investissements publics de long-terme avec France 2030

Le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être intégrés au PLF 2022.

France 2030 – Les principaux objectifs		
ENERGIE	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petites taille, innovants avec une meilleure gestion des déchets Devenir le leader de l'hydrogène vert Décarboner notre industrie	8 Md€
CULTURE	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	1 Md€*
TRANSPORTS du FUTUR	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides Produire le premier avion bas-carbone	4 Md€
ALIMENTATION	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable	2 Md€
SANTE	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain	3 Md€
ESPACE et FONDS MARINS	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale Investir dans le champ des fonds marins	2 Md€

*: A préciser

20 Md€

2.2.2 Projet de Loi des Finances 2022

Les principales mesures du PLF 2022 concernant les collectivités locales qui pourraient avoir un impact sur les finances locales de notre commune sont évoquées dans ce chapitre. La mesure phare du projet est la réforme des indicateurs financiers.

- Réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation :

Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes entre autres), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités. Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure...) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées. De plus, il est proposé la simplification du calcul de l'effort en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages sur le territoire d'une commune.

Cette réforme peut avoir des conséquences sur les dotations et les fonds de péréquation.

- Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022 :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Cette dotation n'est pas systématiquement reversée à la commune
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- dotation politique de la ville (DPV)
- Dans le cadre de la relance post Covid il est à prévoir une baisse probable de la CVAE (entre -4% et -6%) en 2022 et une incertitude sur sa compensation

- Amendement sur la taxe d'aménagement :

Les EPCI et les communes doivent se partager la taxe d'aménagement en fonction de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences (partage du produit au prorata des dépenses constatées).

2.3 A l'échelon intercommunal

Orientation budgétaire :

Le budget 2021 a été un budget de « restauration » des grands équilibres financiers et permet d'amorcer la stratégie financière de la période 2022-2030, sur 3 chantiers : la rationalisation de la section de fonctionnement, la déclinaison d'une PPI raisonnable et finançable, la réorganisation de l'administration pour porter le projet communautaire.

GPS doit réaliser un certain nombre d'arbitrages « forts » sur la période 2022-2030 : redresser la trajectoire financière des dépenses de fonctionnement afin de stabiliser l'autofinancement, actionner des leviers de ressources complémentaires, chercher les subventions des Plans de relance de l'Etat, de la Région et solliciter davantage les financements européens, limiter et prioriser les dépenses d'investissement et notamment celles générant des charges induites.

Instauration de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations :

La politique volontariste de transition sociale et écologique du territoire a notamment pour objectif de le rendre plus résilient vis-à-vis du changement climatique. L'eau va devenir plus rare et les événements extrêmes plus fréquents. Depuis la création de GPS, le territoire a déjà fait face à deux crues de Seine, en 2016 et 2018, ainsi qu'à des épisodes caniculaires en 2018, 2019 et 2020, chacun de ces événements climatiques ayant des impacts très sérieux. En fonction des masses d'eau concernées et conformément aux dispositions réglementaires, la compétence GEMAPI, est exercée directement par la communauté d'agglomération ou confiée à des syndicats.

Pour le financement de la compétence GEMAPI, GPS a la possibilité d'instaurer une taxe GEMAPI en 2022. Les projections et analyses techniques, mettent en perspective une montée en charge significative des besoins d'intervention en matière de GEMAPI. Les dépenses à venir sont ainsi évaluées, en moyenne, à 5 100 000 euros/an. Au regard des prévisions, la taxe GEMAPI s'élèverait en moyenne à 14 €/habitant.

Pour la Seine, compte tenu de la compétence « Berges de Seine » de GPS, la répartition de la gestion est, pour le moment, maintenue entre la communauté d'agglomération et le SIARCE pour les communes de Soisy-sur-Seine, Etiolles, Corbeil-Essonnes et du Coudray-Montceaux.

Régie de l'eau :

Dès le 1er janvier 2022, la distribution de l'eau potable sera exercée par Eau de Grand Paris Sud pour 7 nouvelles communes de l'agglomération (Corbeil-Essonnes, Cesson, Lieusaint, Nandy, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis et le Coudray-Montceaux). La Régie publique de l'Eau comptabilisera 13 communes. Cette opération sera bénéfique pour notre commune. Les simulations de facture en fonction des diamètres et des consommations montrent une diminution des coûts. A titre d'exemple : 120m3/diam.15 : Suez= 213,48€, Régie=162,82€.

Attribution de compensation :

L'attribution de compensation de la commune est modulée par les conséquences financières des transferts de compétences entre la commune et la Communauté d'Agglomération. Ils ont concerné ces dernières années : les eaux pluviales, la DECI (les poteaux d'incendie), les illuminations de Noël (pose et dépose), les antennes collectives, la bibliothèque/médiathèque, le centre culturel Eugène Massillon et le déneigement. A partir du 01 janvier 2021 la collecte des orbeilles de rue des voies communautaires a été transférée à la commune.

Ces transferts sont pris en compte dans le niveau annuel de l'attribution. L'attribution de compensation s'est élevée à 2 183 804 € pour 2021 et sera ajustée suite aux décisions de la prochaine CLECT.

La situation financière de notre commune peut être impactée par l'intermédiaire de l'attribution de compensation qui a représenté un peu plus de 30 % de nos recettes réelles de fonctionnement en 2021. C'est une bonne garantie de voir cette attribution rester au même niveau ces deux dernières années sauf si une remise en cause des engagements pris devait s'imposer ou si les ressources fiscales des collectivités locales étaient bouleversées par la loi.

3 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

3.1 Evolution de la population, des enfants scolarisés et des logements

3.1.1 Evolution de la population, des enfants scolarisés

Selon la base de données de valorisation financière et fiscale de la DGFP de 2020, la population est de 4910 habitants. Les dotations de l'Etat qui s'appuient sur cet indicateur devraient donc rester sensiblement du même ordre. La réalisation de la résidence intergénérationnelle, dans le prolongement de l'E.H.P.A.D, comprenant 86 logements et qui sera livrée au bailleur en janvier, conduira à une augmentation mesurée des habitants sur la commune. Cette augmentation ne devrait pas avoir de répercussion sur le dimensionnement des équipements publics existants (groupe scolaire, centre multi accueil, centre d'accueil de loisirs, bibliothèque-médiathèque-ludothèque, équipements sportifs...). La révision du Plan Local d'Urbanisme est relancée. Cette opération se déroule en général sur une période d'environ 18 mois. La volonté de la Municipalité est de ne pas accroître considérablement, dans la mesure du possible, le nombre de constructions. Des opérations incontournables devraient voir le jour mais la commune en gardant la maîtrise, les effets sur l'urbanisation seront nettement atténués.

Le rythme annuel des naissances qui se stabilisait autour de 50-55 les années précédentes, reste du même ordre en 2021 (59 naissances). L'effectif actuel d'enfants scolarisés en élémentaire au Groupe scolaire, toujours en diminution, est de 475 enfants. La répartition est de 172 élèves en classe maternelle et 303 élèves en classe primaire. Nous avons donc perdu une classe à la rentrée de septembre 2021.

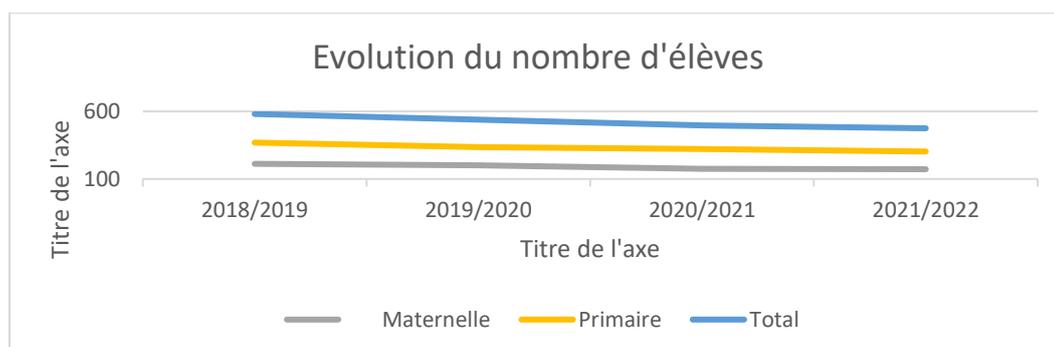
Les équipements accueillant les enfants (groupe scolaire, centre de loisirs et centre multi accueil) sont donc suffisamment dimensionnés pour les prochaines années à moyen terme.

3.1.2 Le logement

La commune paie depuis 2017 une pénalité substantielle pour non atteinte de l'objectif de logements sociaux (25 % des logements alors que pourtant nous sommes proches de 20 %). Cette pénalité s'est élevée à 51 759 € en 2021. Elle devrait augmenter en 2022 sachant que la livraison de la résidence Simone Veil ayant pris beaucoup de retard (surtout impact covid), la prise en compte de l'indicateur du nombre de logement SRU a donc été repoussée. Egalement, nous ne bénéficierons pas d'une baisse du taux dans la mesure où l'Etat n'a pas accepté la demande de la municipalité : faire reconnaître comme logements sociaux les hébergements des populations en difficulté (réfugiés...).

Données/Graphiques :

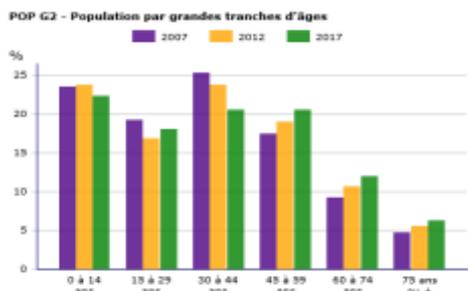
Nombre d'élèves	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	
Maternelle	212	202	176	172	7 classes
Primaire	369	336	321	303	12 classes
Total	581	538	497	475	



Données PLH : Simulation évolution taux de logements sociaux

Le Coudray-Montceaux	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de RP	1899	1907	1987	1987	1987
Nbre de logements sociaux	368	368	368	454	454
% SRU	19,38%	19,36%	19,36%	19,36%	22,85%
Livraison/année	2	2	2	86	0

Données estimées



22% de 0 à 14 ans, 18% de 15 à 29 ans = 40% de population jeune, 18% des personnes de plus de 60 ans.

3.2 Le tissu économique

L'implantation d'entreprises sur notre territoire est une nécessité pour la commune ; elle crée des emplois et génère des ressources financières par :

- La taxe d'aménagement sur les bâtiments construits,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) qui est composée de la CFE (Cotisation Foncière des entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), qui alimente le budget de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et justifie le niveau de l'attribution de compensation qu'elle nous verse.
- La taxe forfaitaire sur les cessions pour les terrains rendus constructibles.

Le développement économique a été beaucoup encouragé depuis les années 2010 tout en se préoccupant que l'impact sur la vie des habitants soit contenu. C'est le cas de la principale zone d'activité (ZAC des Haies Blanches) qui est implantée de l'autre côté de l'autoroute A6. Il n'est pas prévu dans la révision du Plan Local d'Urbanisme de créer de nouvelles zones importantes de développement économique (limite du SDRIF) autres que celles existantes dans le P.L.U. actuel. Toute nouvelle création d'activités se réalisera dans les zones existantes et principalement sur le terrain encore disponible de la zone des Haies Blanches et sur le site d'Essonne Nanopole (ex ALTIS) dans le cadre de la revitalisation du site.

Notre territoire compte près de 3 500 emplois. Près de 450 emplois supplémentaires ont été créés avec la mise en exploitation courant 2020 des entreprises LIDL et DPD. Le nombre d'emplois sur la commune devrait atteindre les 4000 à moyen terme.

L'activité économique se développe également dans l'ensemble du tissu urbain avec des commerces, hôtels, restaurants (ces activités ont été considérablement impactées par la crise sanitaire), garages, artisans, professions libérales, associations, structures de santé...

En 2021 une exonération sur la redevance de l'utilisation du domaine public a été accordée comme en 2020 aux commerces touchés par la période de confinement.

Le cœur de ville, avec le nouvel aménagement des parkings qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil des véhicules et de fluidifier la circulation, connaît une revitalisation par l'implantation de l'enseigne Carrefour Contact.

L'activité économique est répartie principalement dans les trois zones d'activités :

- La zone des HAIES BLANCHES

Cette zone est essentiellement axée sur l'activité logistique. Après la mise en exploitation des bâtiments LIDL et DPD, du bâtiment logistique pour PME-PMI proposant une dizaine de locaux et de la station Gaz'Up (1^{ère} station en région parisienne) pour véhicules fonctionnant au BioGNV/GNV, il reste un terrain non encore construit de cinq hectares environ à côté du centre EDF. Un permis de construire a été déposé mais la difficulté demeure pour commercialiser ce terrain. La zone d'activité des Haies Blanches devrait permettre la création d'environ 2 200 emplois et contribue amplement à la santé financière de la commune.

- Le site ESSONNE NANOPOLE

Trois entreprises développent aujourd'hui leur activité sur le site : XFAB, TOPAN-Photomasks et MELEXIS.

Un des fleurons de notre commune, sur un site majeur de développement des nanotechnologies, XFAB a non seulement consolidé ses effectifs mais recrute de nouveaux collaborateurs et investit dans son outil de production et le développement de nouveaux produits à base de puces électroniques. Avec la société TOPAN, également une entreprise de haute technologie dans le domaine des nanotechnologies, ce sont environ 1 000 emplois qui perdurent sur le site, renforcés depuis 2018 par une trentaine d'emplois de MELEXIS, société spécialisée dans la conception de semi-conducteurs, venant ainsi conforter la vocation « Nanopole » du site.

Portant une stratégie ambitieuse en matière de recherche & développement, X-FAB France bénéficie d'un plan de relance en 2021. Sur cette implantation historique d'IBM, elle a engagé un projet de relocalisation de la fabrication de composants électroniques produits actuellement en Asie. L'entreprise développera et mettra en œuvre à l'échelle industrielle des procédés technologiques innovants à impact positif sur l'environnement. C'est une très bonne nouvelle car c'est une garantie essentielle pour le futur du site. Cette opération, dans un secteur stratégique, devrait conforter les emplois industriels du site du Coudray-Montceaux.

Les 20 hectares restants non rachetés par XFAB ont été vendus dans le cadre de la liquidation d'ALTIS. Ils se situent à la fois sur les communes du Coudray-Montceaux et de Corbeil-Essonnes.

Ce secteur se découpe en trois zones :

- ✓ L'ancienne Base de Vie « IBM » sur la rue du Bois de l'Ecu (environ 2 hectares) sur lequel s'est installé un revendeur de véhicules automobiles proche de la société American-Car.
- ✓ L'ex siège de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne (bâtiment tripode) qui a fait l'objet d'un rachat en 2021 par un investisseur. Il n'y a pas de permis de construire de déposer sur cette zone.

Les parkings (ex IBM) au nord de la commune, le long de la RN191 à proximité du bâtiment tripode, pour environ 1,5 hectares a fait l'objet d'une acquisition par la société LCP.

- ✓ Le site principal (emplacement de l'ex Bâtiment B1 d'IBM), représentant une douzaine d'hectares dont la moitié est sur notre commune a fait l'objet d'une acquisition par la société Logistics Capital Partners (LCP DATA) en 2019. La société LCP a fait le choix d'une véritable réhabilitation environnementale en engageant une vaste opération de dépollution du site et la démolition sélective des bâtiments industriels.

L'objectif du projet consiste en la construction de trois bâtiments hébergeant des data centers. Un permis de construire a été déposé pour un premier bâtiment. Sa construction devrait débuter en 2022 pour une mise en service prévisionnelle de l'activité « data » en 2024. Cette première implantation située à plus de 90% sur le Coudray-Montceaux abondera de manière substantielle les recettes financières de la commune.

- La zone d'activité PANHARD LA JULIENNE

Cette zone qui regroupe principalement des PME (Petites et Moyennes Entreprises) est aujourd'hui en pleine exploitation. L'implantation d'American Car City qui est devenu le plus grand importateur spécialisé en véhicules américains de France (voir le plus grand garage de ce type de véhicules en Europe) a donné une dynamique à cette zone d'activité économique. Le projet de construction du

nouveau siège social de l'ASAD sur un autre site de la commune, qui devrait émerger courant du 1^{er} trimestre de cette année, libérera un espace qui pourra être commercialisé dans le futur.

3.3 Evolution des dépenses

3.3.1 Les dépenses de fonctionnement

Elles dépendent essentiellement de :

- L'évolution de la population et donc des équipements à mettre à sa disposition et des services à lui rendre. La population restant globalement stable, les dépenses correspondantes devraient le rester également. La commercialisation de la Résidence intergénérationnelle Simone Veil ne remet pas en cause cet équilibre.
- Le nombre d'enfants scolarisés, dont la baisse devrait malgré tout s'atténuer.
- La qualité et la diversité des services rendus aux habitants sur lesquels l'exigence sera maintenue.
- La qualité de l'entretien des bâtiments et des équipements publics, qui sera accentué dans certains secteurs.
- Le coût des achats externes et notamment de l'énergie (électricité, gaz) dont le prix a augmenté en 2021 et dont l'inflexion ne semble pas s'amorcer en ce début d'année.
- L'inflation qui serait de l'ordre de 2,5% à 3%, au premier semestre 2022.
- Des effectifs communaux, dont la masse salariale a représenté environ 50 % des coûts de fonctionnement en 2021 mais en diminution en pourcentage par rapport à 2020. Leur maîtrise est essentielle pour limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement.
- Des dépenses exceptionnelles liées à la COVID-19 évaluées sur la période 2021 à 40 000 € (hors subventions) en nette diminution par rapport à 2020.

La gestion du gymnase David Douillet qui a une vocation plus orientée vers des activités sportives intercommunales a été assurée par la communauté d'agglomération jusqu'au 31 décembre 2021. Après réexamen du dossier de transfert, la gestion de cet équipement a été repoussée, en faveur de la commune, jusqu'au 31 décembre 2022.

L'objectif de la municipalité est, en prenant en compte ces divers éléments, de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Cet objectif ne prend pas en compte les conséquences financières des transferts de compétences avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (2 183 804€ en 2021). La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui contribue à fixer le montant de l'attribution de compensation n'ayant pas pu se tenir en 2020 ni en 2021, devrait se tenir courant du premier semestre 2022. Nous devons être vigilants sur ce processus mais dont la maîtrise du calendrier est pilotée par la communauté d'agglomération.

3.3.2 Les dépenses d'investissement

Les installations, les voiries et les équipements de la commune sont nombreux, de qualité et globalement bien adaptés aux besoins de nos concitoyens. Ils seront encore complétés à l'avenir conformément aux engagements pris dans le programme proposé par la nouvelle équipe municipale. En 2021, malgré les difficultés occasionnées par la crise sanitaire (mais dans une moindre mesure qu'en 2020) qui ont ralenti la programmation des réalisations, les principales opérations ont été les suivantes :

- La restauration de l'Eglise de Monceaux,
- La restauration de la Glacière,
- La finalisation de l'enfouissement des réseaux place des Grés,
- Le remplacement des cabines et l'installation d'un panneau d'affichage des résultats sur le terrain de football,
- L'installation d'un éclairage à led au tennis extérieur,
- La réfection de places de stationnement avenue Gabrielle d'Estrées et création de places supplémentaires chemin de l'Ecluse,
- La consolidation de l'Eglise Notre Dame du Coudray,

- L'aménagement d'une aire de jeux à la ZAC du Bois Aubert,
- Le remplacement de l'alarme incendie au Groupe Scolaire,
- La modernisation du réseau de télévision,
- L'installation d'un abri bus dans le quartier des Libellules.

En 2022 les principales opérations programmées sont les suivantes :

- L'acquisition en priorité de la Ferme Malchère (frein à la pression des investisseurs qui imposent un grand nombre de logements, maintien du cadre de vie et du caractère semi rural de notre ville),
- La mise en sécurité du patrimoine de la Belle Gabrielle,
- La rénovation du deuxième espace du bâtiment communal rue de Milly,
- La rénovation des vestiaires avec mise en conformité PMR sur le stade,
- La rénovation et l'installation des mobiliers de l'Eglise du Montceaux,
- La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Mais à ces opérations s'ajoutent de multiples dépenses d'investissement pour améliorer les équipements et les bâtiments, pour acheter du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la commune, des outillages, des postes informatiques, des matériels pour réaliser les opérations d'entretien...

Par ailleurs, pourront être engagées des études préalables aux opérations futures en lien avec de nouveaux projets répondant aux évolutions de la demande des Coudrasiens en matière de services publics, transports, offre de santé... Ces différents projets, quand ils seront aboutis, seront budgétés dans les prochaines années, mais dont le coût net sera inférieur car ils seront largement subventionnés en particulier par le Département et la Région.

Compte tenu de tous ces éléments, les dépenses d'équipement pour 2021 sont de l'ordre d'un million quatre cent trente-six mille euros (1 435 885.85€) hors remboursement du capital des emprunts, avec des subventions perçues de 449 000 €, ce qui montre un potentiel de subventions important. Ces dépenses ont pu être financées par le solde des comptes 2020, le remboursement de la T.V.A., la taxe d'aménagement et l'autofinancement dégagé.

Pour les prochaines années, des projets importants sont prévus. Même s'ils bénéficieront de subventions qui en allègeront le coût, ils conduiront, avec les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune, à des budgets annuels significatifs, qui devront être financés en faisant appel à l'emprunt pour limiter la pression fiscale communale sur les habitants et les entreprises. C'est d'autant plus possible que le niveau annuel de nos emprunts est très faible, inférieur à 280 000€ euros.

3.4 Evolution des recettes

Elles sont principalement constituées par :

- Les impôts locaux. L'abattement de la taxe d'habitation sera, comme en 2021, compensé à l'euro près par l'Etat. La revalorisation des bases locatives sera de 3,4 % en 2022. Compte tenu du nombre faible de nouveaux logements en 2021, il faut s'attendre à une stabilisation des recettes de cette taxe à niveau d'imposition inchangé.
Quant au foncier bâti, son produit a augmenté significativement du fait de la reprise de l'imposition de la TFPB d'XFAB et la mise en service de deux nouveaux bâtiments sur la zone des Haies Blanches (LIDL et DPD) générera des ressources fiscales supplémentaires conséquentes, de même que l'implantation du supermarché au cœur de la ville et cela également à taux d'imposition inchangés.
- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud devrait être de même niveau qu'en 2021. Elle sera modulée par les conséquences financières des transferts de compétences, sans que l'équilibre financier soit affecté.
- Les fonds de concours votés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour participer au financement des équipements. Les règles d'attribution de GPS devant changer, cela devrait conduire à une diminution importante de cette recette.

- Les dotations externes ne devraient plus baisser mais n'augmenteront pas non plus.
- Les produits des services sont prévus en diminution compte tenu notamment de la baisse du nombre d'enfants scolarisés dans notre groupe scolaire.
- La taxe forfaitaire sur les cessions et les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) devraient continuer à alimenter nos recettes, même si une certaine opacité sur la mise en œuvre de ces taxes permet difficilement leur suivi et la prévision de leur apport.
- La taxe d'aménagement sur les constructions en cours,
- Les diverses subventions obtenues sur les investissements qui seront recherchées systématiquement sur tous les projets. En 2021 elles se sont élevées à 449 000€.

4 EN CONCLUSION

Malgré une situation particulièrement incertaine au niveau international, européen et national et un manque de visibilité induit par la persistance de la crise sanitaire qui plombent les économies, le projet de budget 2022 sera construit sur la base des hypothèses et perspectives présentées dans ce rapport, ainsi que des prévisions budgétaires envisagées pour les exercices à venir (en faisant l'hypothèse que la fiscalité locale ne sera pas corrigée par la réforme envisagée par l'Etat).

Il est à noter que l'augmentation des prix de l'énergie et de l'inflation, si elle se confirme, aura un impact sur le budget prévisionnel.

En fonction des circonstances et des aléas, il sera présenté au Conseil Municipal des Décisions Modificatives (DM) en cours d'année.

Les prévisions sont réalistes, et doivent permettre de construire un budget pour l'année 2022 sans augmenter le taux des taxes communales. Cependant, la maîtrise des dépenses du budget de fonctionnement doit faire preuve d'une très grande attention dans les futurs exercices.

Notre engagement et notre préoccupation est de préserver l'équilibre des finances communales par une gestion rigoureuse tout en préservant le cadre de vie de la commune et en y apportant de nouveaux services et des activités supplémentaires.

5 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La situation financière de la commune est résumée dans les tableaux ci-dessous. Ils montrent qu'elle est satisfaisante au niveau budgétaire, de la fiscalité, des emprunts en cours et des effectifs.

5.1 Evolution des budgets de 2019 à 2021

Les principaux postes budgétaires réels ont évolué comme suit :

	2019	2020	2021
DEPENSES			
<u>Fonctionnement</u> <i>dont charges de personnel</i>	4 638 237.29 € 2 515 536.53 €	4 483 327,71€ 2 645 700,78€	5 478 877.61 € 2 790 346.02 €
<u>Investissement</u> Travaux & divers Emprunts & dettes assimilées Résultat N-1	1 680 971.90 € 69 638.92 €	1 405 129,99€ 70 023,81€	1 435 885.85 € 33 820.42 €
Total Dépenses	6 388 848.11 €	5 958 481,51€	6 948 583.88 €
RECETTES			
<u>Fonctionnement</u> <i>dont impôts locaux & compensation exonération TF, attrib. de compensations communautaires</i> Résultat N-1	4 932 548.29 € 1 377 150.00 € 1 967 953.00 €	5 026 536,24€ 1 519 575,00€ 2 183 804,00€	5 101 615.34 € 1 661 413.00 € 2 183 804.00 €
<u>Investissement</u> <i>dont excédent de fct. sur inv.</i> Résultat N-1	2 089 836.63 € 682 339.64 € 580 496.03 €	1 564 823,71€ 1 232 075,06€	1 054 918.41 € 1 592 161.75 €
Total Recettes	8 751 857.57 €	8 954 369,41€	9 146 547.65 €
SOLDE	2 363 009.46 €	2 995 887,90€	2 197 963.77 €
Restes à réaliser au 31/12 (D-R)	612 815.05 €	-68 019,98€	282 114.72 €

Le solde 2021, diminué des restes à réaliser, s'élève donc à 1 915 849,05 €. Il est en diminution par rapport à celui de fin 2020 (3 063 907,88 €), conséquence notamment des dépenses de fonctionnement en augmentation. Les dépenses d'investissement en travaux restent relativement stables.

5.2 Evolution de la fiscalité locale

	2019	2020	2021
Taxe d'habitation*			
Taux	5.33 %	5.33 %	5.33 %
Montant	479 525 €	484 826 €	25 918 €
Taxe foncier bâti			
Taux	5.85 %	5.85 %	22.22 %
Montant	842 911 €	977 566 €	3 338 627 €
Taxe foncier non bâti			
Taux	32.00 %	32.00 %	32.00 %
Montant	49 927 €	53 666 €	41 646 €
Total fiscalité	1 372 363 €	1 516 058 €	3 406 191 € (*)

(*) hors application du coefficient correcteur

Les taux de la fiscalité locale sont restés inchangés en 2021 par rapport aux années précédentes, toujours à un **niveau très inférieur** à la moyenne départementale. Sur le foncier bâti, en référence aux données DGFI de 2018, les taux moyens des communes se situent autour de **16%** pour le département de l'Essonne et de 18% pour les communes limitrophes.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement issu de la refonte de la fiscalité locale en 2021, les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties se répartissent de la manière suivante :

TFPB 2021

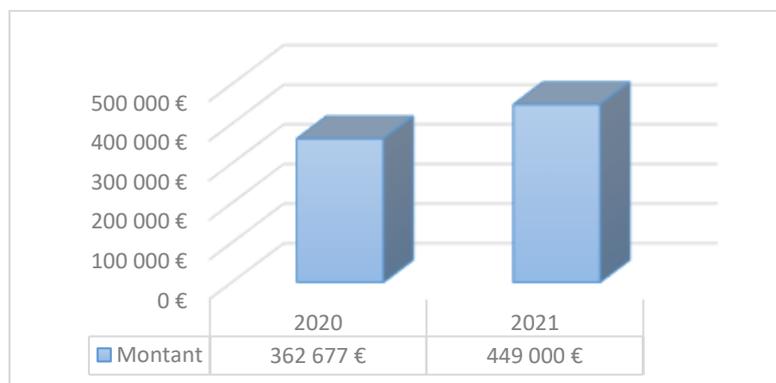
Commune	Intercommunalité	ordures ménagères	GEMAPI
22,22%*	0,279%	6,79%	0%**

*Suite à la réforme de la taxe d'habitation => taxe communale : 5,85%+ taxe départementale supprimée ajoutée à la commune : 16,37%=22,22%

** : prévision pour 2022= 14€/habitant. La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est une taxe perçue par les intercommunalités. La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud devrait appliquer cette taxe en 2022.

5.3 Niveau des subventions

Le montant des subventions perçues par la commune a très nettement augmenté en 2021. Ces subventions sont recherchées systématiquement sur tous les projets sur lesquels il est possible de postuler. Elles se chiffrent à près de 24% d'augmentation entre 2020 et 2021 après encaissement.



(subventions de 180 000€ en moyenne avant 2020)

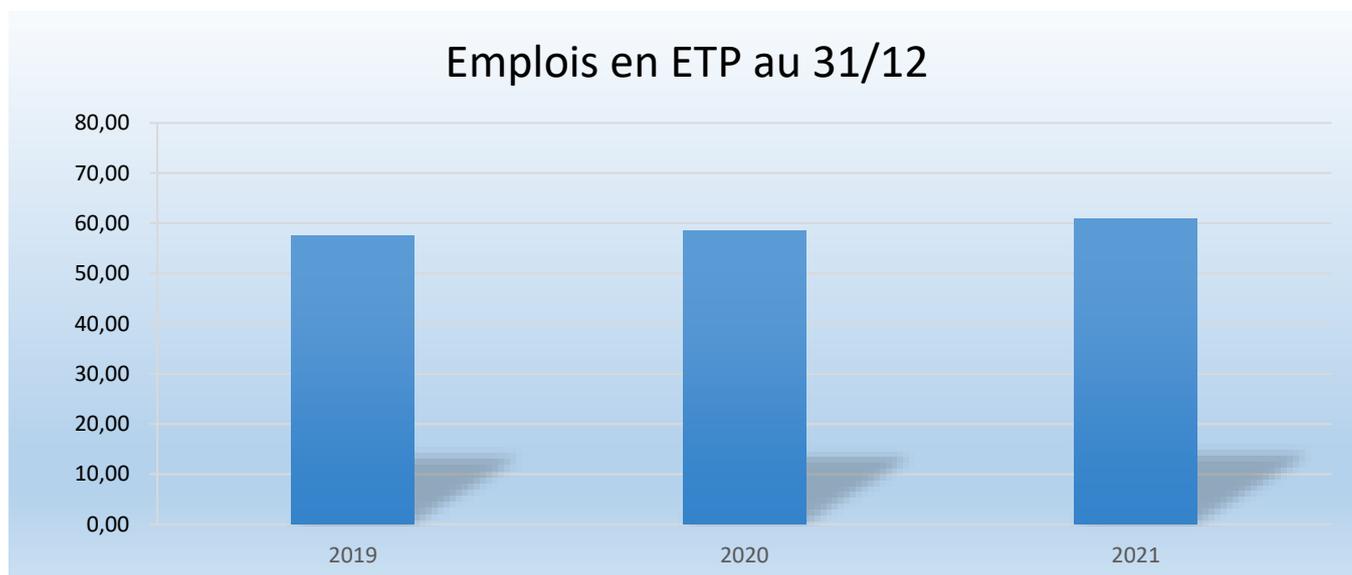
5.4 Niveau des emprunts (au 31-12-2020)

	2019	2020	2021
Capital des emprunts à rembourser au 31-12-2020	775 303.54 € <i>(dont 452 085.95 € transférable à la C.A. Grand Paris Sud) dans le cadre de l'opération de transfert de la Médiathèque/Bibliothèque</i>	705 279 ,73 € <i>(dont 403 719.93 € transférable à la C.A. Grand Paris Sud) dans le cadre de l'opération de transfert de la Médiathèque/Bibliothèque</i>	279 902.01 €

L'endettement de la commune avait augmenté en 2018 suite à l'emprunt de 500 000 euros contracté pour participer au financement de la bibliothèque-médiathèque-ludothèque. Cet emprunt a été transféré à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

L'endettement est inférieur à 280 000 €, niveau très faible (inférieur à 58 €/habitant) (pour la même catégorie démographique au niveau national : 729€/habitant), ce qui autorise une marge de manœuvre importante pour les exercices à venir en matière de financement d'investissements sans peser sur le budget de fonctionnement.

5.5 Les emplois en équivalent temps plein (au 31-12-2021)



La charge de personnel a sensiblement augmenté depuis 2019 avec une masse salariale qui a été contenue. La maîtrise des dépenses de ressources humaines doit s'intégrer dans les objectifs des projections à venir dans la mesure où à effectif équivalent temps plein en légère progression, les charges globales de personnel augmentent (évolution de carrière, heures supplémentaires, arrêt maladie, remplacement). Celles-ci représentent une part substantielle de nos dépenses de fonctionnement.